



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'INDUSTRIE DU COMMERCE ET DE L'ARISANAT



Autorité Nationale chargée des Mesures
Correctives Commerciales (ANMCC)

Avis n°002-ANMCC/Av.19 **relatif à la clôture d'enquête de sauvegarde concernant les importations de pâtes alimentaires à Madagascar**

* * *

Il est porté à la connaissance de toutes les parties intéressées que l'enquête de sauvegarde visant les importations des pâtes alimentaires a été close sans aucune imposition de mesure :

1. **Date d'ouverture** : 20 septembre 2018.

2. **Produit considéré**

Pâtes alimentaires en forme de spaghetti et de macaroni à base de farine, de semoule de blé dur ou mixte relevant des codes douaniers de la nomenclature tarifaire SH : 19021990 ; 19023090.

3. **Raison de l'ouverture**

La branche de production nationale de pâtes alimentaires a fourni des éléments justifiant les importations de ce produit en quantité tellement accru dans la période de 2015 à 2018 et cet accroissement a causé un dommage grave à son égard.

4. **Raison de la clôture**

Retrait de la requête par la branche de production nationale.

5. **Date de clôture** : 10 juillet 2019

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 11 de l'Arrêté interministériel n°7094 MICA/MEF portant modalités de perception du droit additionnel de douane dans le cadre de mesures correctives commerciales, l'intégralité des droits provisoires sera remboursée selon les procédures en vigueur.

Fait à Antananarivo, le 9 juillet 2019

Le Directeur Général de l'ANMCC



ORTHELEMY